

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu la demande du 22 octobre 2025 de la société EIFFAGE ROUTE NORD - EST – rue Gabriel Péri – 59273 Fretin d'effectuer la réalisation d'une voie d'attente pour les poids lourds rue Gabriel Péri à Fretin,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : A partir du lundi 27 octobre 2025 jusqu'au vendredi 19 décembre 2025 inclus, la société EIFFAGE ROUTE NORD - EST est autorisée à effectuer la réalisation d'une voie d'attente pour les poids lourds rue Gabriel Péri à Fretin, suivant l'emprise annexée au présent arrêté,

Au droit du chantier :

- Le stationnement interdit.
- Circulation en demi-chaussée, la vitesse limitée à 30 KM/H.
- Mise en place d'un alternat par feux tricolores si nécessaire.

ARTICLE 2: Les véhicules en stationnement gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise adjudicataire des travaux, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 4 : Avant tous travaux, la demande d'Accord Technique Préalable sera à solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille, Unité Territoriale de RONCHIN service voirie.

ARTICLE 5: Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale de Services de la ville de Fretin,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille, (service voirie),
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Le responsable de la société EIFFAGE ROUTE NORD-EST,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fretin, le 24 octobre 2025

Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

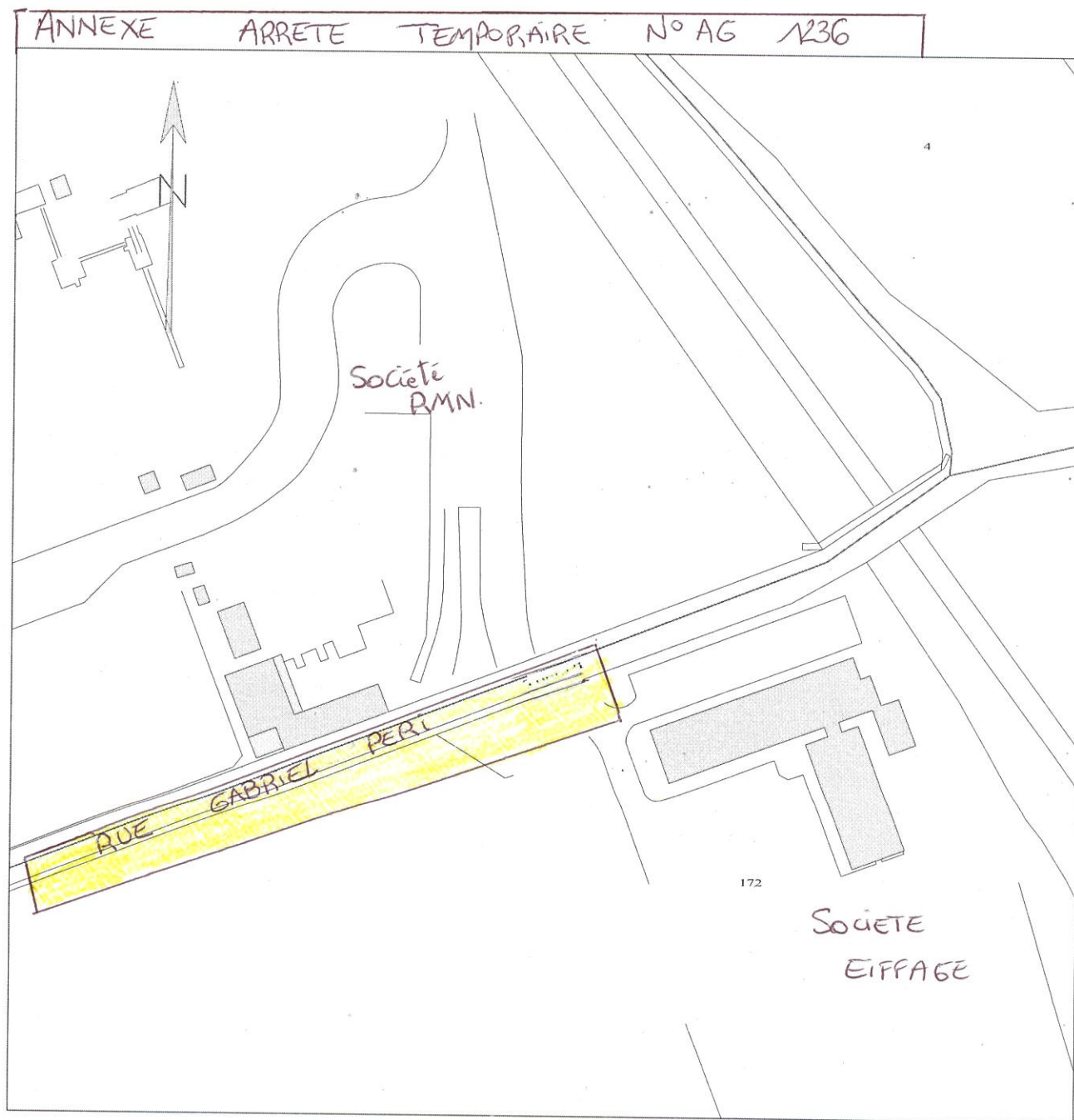
COMMUNE

SERVICE DU PLAN

FRETIN

Echelle: 1/1391

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:



Emprise des travaux

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 24/10/2025
Signature